

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 septembre 2021, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger, et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Introduction et mot de bienvenue

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

21-09-7755

Séance ordinaire du 16 août 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

.... ADOPTÉE

21-09-7756

Séance extraordinaire du 7 septembre 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2021, tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

.... ADOPTÉE

Rapport des comités

Finances et administration

21-09-7757

Appropriation d'excédents de fonctionnement prévus au budget 2021 – Aide covid-19

CONSIDÉRANT QUE dans le budget 2021, il était prévu un montant de 133 851 \$ de revenus à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

CONSIDÉRANT QUE cette somme représentait le solde non dépensé prévu de l'aide Covid-19 reçue en 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification 2020, la somme d'aide Covid-19 à recevoir en 2021 a aussi été incluse aux revenus de 2020 par les vérificateurs;

CONSIDÉRANT QUE le solde non dépensé de l'aide Covid inclus dans l'excédent de fonctionnement non affecté est de 230 306.50 \$;

CONSIDÉRANT QUE les fonds doivent être libérés pour pouvoir couvrir les dépenses reliées à la Covid-19 encourues en 2021;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'un montant de 230 306.50 \$ soit transféré de l'excédent de fonctionnement non affecté aux revenus de l'exercice 2021.

.... ADOPTÉE

21-09-7758

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 193 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Coteaux souhaite emprunter par billets un montant total de 193 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021, réparti comme suit :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
185	47 200 \$
194	103 000 \$
202	42 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 27 septembre 2021;
- Les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
- Les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	37 300 \$
2023	38 000 \$
2024	38 500 \$
2025	39 200 \$
2026	40 000 \$ (à payer en 2026)
2026	0 \$ (à renouveler)

.... **ADOPTÉE**

21-09-7759 Financement règlements d'emprunts – Acceptation de l'offre

Date d'ouverture :	20 septembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	27 septembre 2021
Montant :	193 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 septembre 2021, au montant de 193 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. Financière Banque nationale inc.

37 300 \$	0,65000%	2022
38 000 \$	0,85000%	2023
38 500 \$	1,15000%	2024
39 200 \$	1,40000%	2025
40 000 \$	1,60000%	2026
Prix : 98,09900		Coût réel : 1,94858%

2. Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

37 300 \$	2,05000%	2022
38 000 \$	2,05000%	2023
38 500 \$	2,05000%	2024
39 200 \$	2,05000%	2025
40 000 \$	2,05000%	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,05000%

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « Financière Banque nationale » est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Coteaux accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale pour son emprunt par billets en date du 27 septembre 2021 au montant de 193 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 185, 194 et 202. Ces billets sont émis au prix de 98,09900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité des Coteaux, tous les documents nécessaires à ce financement.

.... **ADOPTÉE**

21-09-7760 Politique de remboursement des frais cellulaire - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux désire accorder une allocation imposable ainsi qu'un remboursement non imposable pour les employés qui, de par leurs fonctions, sont appelés à utiliser sur une base régulière leur téléphone cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de politique de remboursement des frais cellulaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter la politique de remboursement des frais cellulaire qui prendra effet à compter du 20 septembre 2021. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer cette politique.

.... **ADOPTÉE**

21-09-7761 Don à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges

Les membres du conseil ont pris connaissance de la communication de la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges datée du 25 août 2021 concernant une activité de financement.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'octroyer un don de 500 \$ à la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

.... **ADOPTÉE**

Service incendie et sécurité publique

21-09-7762 Entente intermunicipale pour services spécialisés en matières dangereuses – Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-9192 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT)

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenante, malgré l'expiration de l'entente, a continué à fournir, suivant les termes et conditions prévus à celle-ci, les services spécialisés en matières dangereuses aux municipalités requérantes de manière continue depuis le 1^{er} janvier 2020;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en voie d'adoption par l'autorité régionale réitère l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler l'entente spécialisée en matière dangereuse;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges propose de renouveler rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, l'entente par laquelle la Ville intervenante, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 19 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises à l'application de la réglementation de la Ville intervenante sur la tarification en vigueur pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité des Coteaux approuve l'entente à intervenir préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

Que la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

....ADOPTÉE....

21-09-7763 Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de la Municipalité d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'appuyer la Semaine de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

....ADOPTÉE....

Transport & Travaux publics

21-09-7764 Politique de signalisation et de modération de la circulation - Adoption

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de politique de signalisation et de modération de la circulation;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à :

- Assurer la sécurité des citoyens;
- Recevoir, analyser et donner suite aux demandes citoyennes en matière de signalisation et modération de la circulation;
- Établir une ligne directrice et assurer une cohérence en ce qui a trait à l'application de mesures en matière de signalisation et modération de la circulation;
- Assurer l'uniformisation et la standardisation des interventions en circulation, signalisation et sécurité routière;
- Assurer une gestion efficace de la circulation;
- Développer et aménager des milieux de vie plus sécuritaire et paisible aux citoyens;
- Assurer la collaboration des citoyens et des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter la politique de signalisation et de modération de la circulation qui prendra effet à compter du 20 septembre 2021. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer cette politique.

.... **ADOPTÉE**

21-09-7765 Achat d'équipement – Analyseur de vitesse

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique de signalisation et de modération de la circulation;

CONSIDÉRANT qu'un analyseur de vitesse est requis pour traiter les requêtes en matière de modération de la circulation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission de la compagnie Trafic Innovation inc. datée du 23 juillet 2021 concernant l'achat d'un analyseur de vitesse;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter la soumission de la compagnie Trafic Innovation inc., datée du 23 juillet 2021 au montant de 3 340 \$ plus taxes pour l'achat d'un analyseur de vitesse.

....**ADOPTÉE**....

Aqueduc et égout

21-09-7766 Offre de services professionnels – Finalisation des documents de soumission et gestion de l'appel d'offres sur SEAO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la finalisation des documents de soumissions et à la gestion de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), en lien avec l'aménagement et l'installation de prélèvement d'eau de surface à des fins de consommation humaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de la firme ASISTO (N/D 0401042, avenant 03), datée du 31 août 2021;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les termes de l'offre de services datée du 31 août 2021 de la firme ASISTO (N/D 0401042, avenant 03) pour un montant forfaitaire de 4 250 \$ (plus taxes) afin de procéder à la finalisation des documents de soumissions et à la gestion de l'appel d'offres sur SEAO, en lien avec l'aménagement et l'installation de prélèvement d'eau de surface à des fins de consommation humaine.

....**ADOPTÉE**....

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque

21-09-7767 Appui au projet de la mise en valeur de la rivière Delisle pour le sport de pagaie

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de la mise en valeur de la rivière Delisle pour le sport de pagaie proposée par le Conseil Du Bassin Versant De La Region De Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec la municipalité de Saint-Polycarpe;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité salue cette initiative, mais souhaite manifester son appui quant à l'initiative de valorisation de la rivière Delisle, dans la mesure où cette dernière sera impliquée quant aux autorisations d'accès, d'aménagement, d'affichage et conditions d'utilisation qui touchent son territoire.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De signifier son appui au Conseil Du Bassin Versant De La Region De Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de ses démarches dans la mesure où la municipalité des Coteaux sera impliquée quant aux autorisations d'accès, d'aménagement, d'affichage et conditions d'utilisation qui touchent son territoire.

.... ADOPTÉE

21-09-7768 Autorisation de signatures - Installation, désinstallation et entreposage des quais au grand quai municipal

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation, la désinstallation et l'entreposage des quais au grand quai municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas équipée pour procéder en la matière;

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur Michel Ranger datée du 7 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder le contrat d'installation, de désinstallation et d'entreposage des quais au grand quai municipal à monsieur Michel Ranger au montant de 1 500 \$ taxes incluses, conformément à la soumission datée du 7 septembre 2021. Il est également résolu d'autoriser la mairesse ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à conclure et à signer ledit contrat.

....ADOPTÉE....

21-09-7769 Achat de logiciel loisirs PG Solutions – Inscriptions et paiements en ligne des activités

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de services de la firme PG Solutions datée du 9 septembre 2021 concernant l'achat d'un logiciel loisirs.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce logiciel facilitera la gestion des plateaux sportifs, les inscriptions aux activités et subventions diverses offertes par la Municipalité, les inscriptions au camp de jour ainsi que la location des salles communautaires, de même qu'une meilleure gestion des clés pour la descente à bateaux;

CONSIDÉRANT QUE le paiement en ligne avait été demandé par plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel optimisera le processus d'inscriptions et de paiement des activités et des locations et par le fait même l'organisation des ressources humaines et le service aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter l'offre de services de la firme PG Solutions datée du 9 septembre 2021. Les coûts pour l'achat de ce logiciel se détaillent ainsi :

- Un montant unique de 8 073 \$ plus taxes
- Des frais annuels de 900 \$ plus taxes

.... ADOPTÉE

21-09-7770 Subvention annuelle ARDC – 2^e versement

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Mme Lucie Hamel concernant le versement de la 2^e tranche de subvention d'opération de l'Association récréative des Coteaux qui est attribuée au budget municipal pour l'année 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De verser un montant de 17 500 \$ à l'Association Récréative des Coteaux à titre de 2^e tranche de la subvention d'opération pour l'année 2021.

.... ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

21-09-7771 Achat de l'œuvre Terre-Maires 2

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, et déployé par le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, le projet Terre-Maires 2 offrait aux élu(e)s et aux artistes de la région, la possibilité d'exercer ensemble leur créativité et de démontrer leur attachement à la région de Vaudreuil-Soulanges.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De procéder à l'achat de l'œuvre Terre-Maires 2 pour une somme de 500 \$ taxes incluses.

.... ADOPTÉE

Terrains, bâtisses et équipements

21-09-7772 Adhésion aux Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Fleurons du Québec a pour mission d'organiser, soutenir et développer le programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a des retombées sur les plans social (santé, bien-être, fierté), économique (développement de l'industrie horticole et attractivité du territoire pour entrepreneurs) et environnemental (verdissement urbain);

CONSIDÉRANT QUE sur le plan touristique, les retombées touchent l'amélioration du paysage et la hausse de la fréquentation touristique grâce au label des Fleurons, dont la valeur est reconnue et appréciée des visiteurs québécois, canadiens et étrangers.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux adhère au programme Les Fleurons du Québec pour les années 2022 à 2024 pour un montant de 2 287 \$ plus taxes.

....ADOPTÉE....

Étude de projets et relations publiques

Suivi des consultations publiques relatives au premier projet de règlement numéro 276

Madame Denise Godin-Dostie fait rapport du résultat de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 9 septembre 2021 ainsi que la consultation écrite qui s'est tenue du 27 août 2021 au 8 septembre 2021 concernant le projet de règlement numéro 276 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin d'autoriser les projets intégrés sur la rue principale.

Les membres du conseil ont convenu de ne pas donner suite à ce projet de règlement.

Ressources humaines

21-09-7773 Politique de reconnaissance des employés(es) - Adoption

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de politique de reconnaissance des employés (es);

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à :

- Maintenir de bonnes relations entre la Municipalité et ses employés(es);
- Reconnaître les années de services rendus envers la Municipalité;
- Souligner le départ des employés(es) cumulant plus de 10 ans de services (selon les circonstances de leur départ) et les départs à la retraite;
- Souligner certains événements spéciaux.

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter la politique de reconnaissance des employés(es) qui prendra effet à compter du 20 septembre 2021. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer cette politique.

.... ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Urbanisme

21-09-7774 Appui au projet de construction domiciliaire de la rue des saules (prolongement de la rue des saules et unification des segments de la terrasse Saint-Pierre)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité des Coteaux de prolonger la rue des Saules et unifier les segments de la terrasse Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'inscrivent dans la vision à long terme du plan de mobilité de la Municipalité et que le prolongement de ces voies publiques permettra de réduire le flux de circulation sur la rue Adrien-Rouleau;

CONSIDÉRANT que la rue Adrien-Rouleau longe un parc important et que cette rue est aménagée d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement des rues offrira une issue supplémentaire à l'ensemble d'un quartier enclavé par une voie ferrée et une autoroute;

CONSIDÉRANT qu'un plan réalisé par un biologiste a été déposé indiquant de potentielles zones de conservations de milieux humides dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur fournira un plan des scénarios d'implantation des rues en fonction des zones de conservation des milieux humides identifiées;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De signifier son appui au promoteur du projet construction domiciliaire de la rue des Saules (lot 5 583 527), à condition que la délimitation des zones de conservation des milieux humides permette le prolongement de la rue des Saules, de même qu'une liaison et des segments de la terrasse Saint-Pierre.

.... **ADOPTÉE**

21-09-7775 Projet de règlement numéro 275 modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages autorisés dans la zone H-1-106 – Adoption du second projet

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H-1-106.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité des Coteaux a adopté un Règlement de zonage numéro 19;

ATTENDU QUE ce règlement doit être conforme au schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS);

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 19* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 19 afin d'autoriser les constructions multifamiliales dans la zone H-1-106.

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 16 août 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 16 août 2021;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation écrite sur le projet de règlement a été tenue du 26 août au 9 septembre 2021 inclusivement;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 9 septembre 2021

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : Le titre du présent règlement est :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN D'ÉTOENDRE LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H-1-106.

ARTICLE 2 : La grille H-1-106 des usages et normes, de l'annexe 1, du *Règlement numéro 19* est, par le présent règlement, modifiée par l'ajout de l'usage multifamiliale (h-3), tel qu'inséré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Pamela Nantel,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

.... ADOPTÉE

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 1^{er} septembre 2021

Madame Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 1^{er} septembre 2021.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
19-08-2021	EXO Québec	Rapports aux élus – Achalandage et plaintes de juillet 2021
20-08-2021	Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield	Statistiques mensuelles – Taxibus, circuit 99 et transport adapté
18-08-2021	Union des municipalités du Québec	Communiqué – Élections fédérales 2021 – Engagement sur le climat
18-08-2021	Comité ZIP du Haut Saint-Laurent	Communiqué – Vague de projets au Comité ZIP
13-09-2021	MRC Vaudreuil-Soulanges	Vision du canal de Soulanges
15-09-2021	MRC Vaudreuil-Soulanges	Calendrier des séances 2022

Rapport financier

21-09-7776 Liste des déboursés au 20 septembre 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 23437 à 23538 soient approuvés, pour un montant de 558 725.19 \$, les salaires pour les périodes 17, 18 et 19 au montant de 117 126.72 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 445 420.92 \$ pour un total de 1 121 272.83 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... ADOPTÉE

Période de questions

- M. Sylvain Grenier demande des précisions quant au projet de prolongement de la rue des saules. Il émet des suggestions quant à la diminution de la circulation sur Adrien-Rouleau en repositionnant notamment les boîtes postales entre la rue des Saules et la rue du Lac.
- Michel Trudeau demande des précisions sur la politique de reconnaissance.
- Sylvie Joly demande où l'on pourra consulter la politique de circulation.
- Sylvain Grenier émet une suggestion quant à l'aménagement de bandes de protection constituées d'arbres en bordure des pistes cyclables.
- Diane Wallin demande où en est rendu le dossier de réfection des marches du Parc Wilson.
- Michel Trudeau demande des nouvelles des travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute. Il demande également qu'est-ce qui est prévu comme développement au nord le long de la rue Sauvé.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Yves Bissonnette demande la nature des règlements d'emprunts. Il demande également qu'elle est la garantie des travaux prévue au contrat de remplacement de la conduite d'amenée d'eau brute.
- Ronald Blais demande pourquoi on accepte un projet et pas l'autre (projet de règlement 275 vs projet de règlement 276).
- Mylène Arseneault demande de l'information quant à l'ouverture potentielle d'un registre pour le projet de règlement 275.
- Sylvain Grenier demande des informations sur les projets du comité ZIP.
- Sylvie Joly demande que des cartes et visuels soient annexés sur tous les avis publics qui le requièrent. Elle demande également où l'on peut voir l'œuvre terre-maire.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

21-09-7777 Levée de la séance régulière du 20 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 20 septembre 2021 soit levée à 20h45.

.... **ADOPTÉE**

Denise Godin-Dostie
Mairesse

Pamela Nantel
Secrétaire-trésorière et directrice générale